

fastes, dont il a publié les œuvres posthumes. On a de lui quelques Lettres apologetiques sur la personne et le règne de Pierre le Grand; de la liberté et de l'égalité, pamphlet contre la Révolution française; une Critique du Vocabulaire de la Crusca, etc.

AYALA (le général Mariano D'), écrivain militaire italien, s'était déjà fait connaître à Naples, au palais, avec ses parades de connaissances militaires et par ses opinions libérales. Après avoir été intendat des Abruzzes, il fut forcé de se réfugier en Toscane, où il devint ministre; mais il se démit de ses fonctions à la déchéance du grand-duc. Retiré ensuite en Piémont, il y devint bibliothécaire du duc de Gènes. Député au parlement depuis 1861, il siège à la gauche.

Ses ouvrages les plus connus sont : Vocabulaire militaire, livre estimé, et L'Inconnu en Crimée, avec carte topographique. Il a donné plusieurs autres ouvrages, entre autres la biographie de son ami, le poète et patriote Alexandre Posio, qui mourut dans ses bras pendant la peste en 1849. Le biographe raconte qu'au moment d'expirer, Posio lui dit : « Mariano, ne crois jamais aux rois ! »

AYALLA S. m. (a-ial-la). Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont l'écorce, qui a des reflets irisés de jaune, de rouge et de vert, est employée comme tonique par les Malais.

AYALLY S. m. (a-ial-li). Bot. Graminée onychopée en pharmacie comme apéritif.

AYAMAKA S. m. (a-ia-ma-ka). Erpét. Léopard du Cayenne, dont on mange la chair.

AYAMONTE (le marquis D'), seigneur espagnol, conspira, avec le duc de Médina Sidonia, pour rendre l'Andalousie indépendante de la couronne d'Espagne. La conspiration avorta, par suite de l'indiscrétion d'un des conjurés. Le ministre Olivarez se contenta d'enlever au duc de Médina Sidonia, chef réel du complot, son gouvernement de l'Andalousie; mais Ayamonte fut sacrifié et envoyé à l'échafaud.

AYAMONTE, ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Guadalupe, 7,000 hab. Chantiers de construction; place fortifiée.

AYAN S. m. (a-an — mot arab.). Fonctionnaire civil de l'administration turque, correspondant à peu près à notre maire; ainsi, ayant Janir peut être traduit exactement par le maire de Smyrne. Le mot ayan n'est pas turc, mais il a été emprunté aux Arabes; en arabe, ayn veut dire œil, et ayan signifie littéralement les yeux; peu à peu, les Turcs ont traité ce mot comme un singulier, et lui ont donné le sens restreint et figuré de notable.

AYANÇAY, lac de la république de l'Équateur, dans la province d'Assuay, entre les rivières de Marona et de Pastaza.

AYANT (é-ian) part. prés. du V. Avoir : Me voyais donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. (L.-J. ROUSS.) Elle avait une petite cellule ayant vue sur le jardin. (Chateaub.)

Portette sur sa tête ayant un pot au lait. Bien posé sur un coussinet. Prétendant arriver sans encombre à la ville. LA FONTAINE.

— S'emploie comme auxiliaire du participe passé de la plupart des verbes : AYANT AIMÉ. AYANT DORMI.

La cigale ayant chanté... Se trouva fort dépourvue... LA FONTAINE.

— S'emploie comme auxiliaire du participe du verbe avoir lui-même.

« Et bien ne mangons plus de choses ayant eu vie. Pâissonz l'herbe brouillon, mouroin de l'ain photo. » LA FONTAINE.

— Ayant été, joint au participe passé d'un verbe transitif, exprime un état accompli, et est l'équivalent de après avoir été : Jésus-Christ, AYANT ÉTÉ battu de verges, fut présenté aux Juifs par Pilate. (Chateaub.)

— Gramm. Plusieurs lexicographes ont cru devoir blâmer un certain emploi du participe présent ayant précédé du mot y, quoiqu'on en trouve des exemples chez de grands écrivains, tels que Descartes, Fénelon, Boileau, l'Abbé, J.-B. Rousseau. Voici quelques-uns de ces exemples : N'Y AYANT aucune vérité de chaque chose. (Descartes.) N'Y AYANT rien de si incommode. (Pascal.) Ropodite peut dire un amas de vers qu'on chantait, Y AYANT des gens qui gagnaient leur vie à le chanter. (Boil.) N'Y AYANT aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse tracer le raisonnement. (L.-J. ROUSS.) Elle avait une petite cellule ayant vue sur le jardin. (Chateaub.)

— Gramm. Plusieurs lexicographes ont cru devoir blâmer un certain emploi du participe présent ayant précédé du mot y, quoiqu'on en trouve des exemples chez de grands écrivains, tels que Descartes, Fénelon, Boileau, l'Abbé, J.-B. Rousseau. Voici quelques-uns de ces exemples : N'Y AYANT aucune vérité de chaque chose. (Descartes.) N'Y AYANT rien de si incommode. (Pascal.) Ropodite peut dire un amas de vers qu'on chantait, Y AYANT des gens qui gagnaient leur vie à le chanter. (Boil.) N'Y AYANT aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse tracer le raisonnement. (L.-J. ROUSS.) Elle avait une petite cellule ayant vue sur le jardin. (Chateaub.)

— Gramm. Plusieurs lexicographes ont cru devoir blâmer un certain emploi du participe présent ayant précédé du mot y, quoiqu'on en trouve des exemples chez de grands écrivains, tels que Descartes, Fénelon, Boileau, l'Abbé, J.-B. Rousseau. Voici quelques-uns de ces exemples : N'Y AYANT aucune vérité de chaque chose. (Descartes.) N'Y AYANT rien de si incommode. (Pascal.) Ropodite peut dire un amas de vers qu'on chantait, Y AYANT des gens qui gagnaient leur vie à le chanter. (Boil.) N'Y AYANT aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse tracer le raisonnement. (L.-J. ROUSS.) Elle avait une petite cellule ayant vue sur le jardin. (Chateaub.)

— Gramm. Plusieurs lexicographes ont cru devoir blâmer un certain emploi du participe présent ayant précédé du mot y, quoiqu'on en trouve des exemples chez de grands écrivains, tels que Descartes, Fénelon, Boileau, l'Abbé, J.-B. Rousseau. Voici quelques-uns de ces exemples : N'Y AYANT aucune vérité de chaque chose. (Descartes.) N'Y AYANT rien de si incommode. (Pascal.) Ropodite peut dire un amas de vers qu'on chantait, Y AYANT des gens qui gagnaient leur vie à le chanter. (Boil.) N'Y AYANT aucun rapport entre chaque sensation et l'objet qui l'occasionne, il ne paraît pas qu'on puisse tracer le raisonnement. (L.-J. ROUSS.) Elle avait une petite cellule ayant vue sur le jardin. (Chateaub.)

est pris dans le sens du verbe impersonnel il y a, et qu'en français, le participe présent des verbes impersonnels ne s'emploie jamais; on le donne dans la conjugaison que comme devant servir à former les temps dérivés auxquels il sert toujours de sujet. Boileau a eu tort de dire : Y AYANT des gens qui, parce que Boileau n'aurait jamais osé dire : Pleurant si fort, nous ne pouvons sortir, et il a eu tort de sentir que ces deux manières de parler sont tout à fait identiques au point de vue grammatical. Pour exprimer cette dernière pensée, il aurait dit : Comme il pleut si fort, il devait donc dire également : Comme il y avait on parce qu'il y avait des gens qui... Reconnaissais-je pourtant qu'au temps de Pascal et de Boileau, ce n'était pas une bien grosse faute d'employer le participe présent de l'impersonnel il y a, parce que la langue, déjà bien perfectionnée, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYANT CAUSE S. m. — Jurispr. Celui qui représente une personne, soit d'une façon générale, soit dans une affaire spéciale, celui qui pèse dans une qualité quelconque le droit de faire, à son profit personnel, les affaires d'un autre. Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même. En 1863, G. Napoléon, n'avait pas encore acquis cette pureté, cette délicatesse que le temps seul pouvait lui donner.

AYE (à-de). Ancienne orthographe du mot aide.

— Fôod. Droit d'aye cheval. (V. DROIT.) Il Droit de l'aye de l'est. Droit exigé par le seigneur lorsqu'il partait pour aller à l'aye. Droit d'aye de relief. Droit dû par le vassal à l'héritier de son seigneur, après le décès de celui-ci, pour l'aider à payer au seigneur un aveu, et pour lui donner un aveu également dû.

AYENDRON S. m. (a-i-ân-dron). Bot. Genre de plantes de la famille des lauracées, qui croît dans l'Amérique équatoriale.

AYE interj. (a-i). Sert à exprimer que l'on éprouve de la douleur : Aye! nous me faites mal. Ce mot était autrefois substantif féminin et signifiait aide, ce qui explique son sens actuel.

AYE-AYE S. m. (a-i-a-é) — ainsi nommé par onomatopée, à cause du cri de l'animal, ou, selon d'autres, à cause du cri d'étonnement qu'il arracha aux premiers Européens qui l'aperçurent. Mamm. Quadrupède de Madagascar, que l'on a longtemps classé parmi les rongeurs, à cause de sa ressemblance frappante avec l'écureuil d'Europe, mais dont on fait aujourd'hui un genre de quadrumanes, parce que le poise des membres inférieurs est en effet opposable; l'AYE-AYE est très-rare, et l'on n'en possède en Europe qu'un exemplaire, qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris. (Focillon.) Les naturalistes ont donné à cet animal le nom de chiroptère (du gr. cheiro, cheiro, main; mus, rat).

— Encycl. L'aye-aye, dit M. Bourjot-Saint-Hilaire, dans l'Encyclopédie nouvelle, est un de ces êtres hétéromorphes qui, ayant des caractères propres bien définis, sont balancés dans les nomenclatures d'une division à l'autre, sans être bien placés dans aucune. De pareils animaux sont, en quelque sorte, la négation de ces classifications simplistes (qui) ne nous passe ce mot de l'ourier, qui ne tient pas compte de la multiplicité des rapports de l'aye-aye avec les autres animaux entre les êtres, et de la multiplicité des séries qui résultent de cette grande complexité de rapports. E. Geoffroy-Saint-Hilaire et Cuvier avaient placé l'aye-aye dans l'ordre des rongeurs; ils en avaient fait un genre de la famille des écureuils. De fait, il ressemble aux rongeurs par un certain nombre de caractères; il en a le port; comme eux, il est dépourvu de canines, et présente en avant une paire d'incisives qui sont séparées des molaires, en haut comme en bas, par un espace vide; les molaires, dont on compte quatre paires en haut et trois en bas, sont toutes à couronne mousse; les canines des maxillaires inférieurs sont dirigées en arrière.

Mais d'autres caractères l'éloignent des rongeurs et le rapprochent des quadrumanes. Il a une tête grosse, arrondie surtout dans sa partie crânienne, ce qui indique un cerveau considérable; sa tête supérieure n'est pas fendue verticalement; ses oreilles sont droites, nues et transparentes; il présente un cercle orbitaire complet; il n'a que deux mamelles, placées dans la région inguinale. Ses membres antérieurs ont cinq doigts, comme les postérieurs; le radius et le cubitus sont distincts dans toute leur longueur; les doigts sont allongés, surtout l'annulaire; le pouce, qui est quarté de l'indicateur, n'est pas réellement opposable à ses autres doigts; les ongles sont complètes, comme chez les léonards.

Ainsi, l'aye-aye est quadrumane au roneur, selon les traits de son organisation que l'on envisage. Aujourd'hui, les analogies qu'il présente avec les quadrumanes l'emportent aux yeux des naturalistes sur les caractères qui l'avaient fait ranger parmi les rongeurs. Aussi, constitue-t-il dans la classification d'Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, un genre chiroptère, qui se place à côté des tarsiers et des galagos. L'aye-aye est propre à l'île de Madagascar, d'où il a été rapporté par le voyageur Sonnerat; c'est un des animaux qui contribuent à donner à la faune de cette île sa physionomie particulière. Son nom est une imitation de son pelage est composé de deux sortes de poils, les uns longs et lisses, les autres d'un fauve clair, lâcheux et formant une sorte de laine brune, sa queue est longue, noire et touffue. Il est d'un caractère doux, mais très-élevé et passeresque; il se nourrit de larves d'insectes, de fruits et de troncs des arbres avec ses longs doigts. L'aye-aye est une espèce très-rare; on n'en possède en Europe qu'un exemplaire, qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYEN, petite ville de France (Corrèze), chef-lieu de canton, arrondissement de Brives, pop. 402 hab. Pop. en 1826, 1,326 h. Récolte de froment, mais, vins, fruits et châtaignes; exploitation de minerai de fer; fours à chaux; commerce de bestiaux. Cette ville, qui est située dans une commanderie de l'ordre de Malte auprès de Brives, possède un ancien château d'une architecture remarquable. Ayen, autrefois chef-lieu de comte, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1727. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles ont résidé jusqu'à la mort de leur père, le titre de ducs d'Ayen.

AYENAR. Myth. ind. Fils du Vieillon, qui accoucha de lui pendant sa période de transformation en femme.

AYÉNIE S. f. (a-é-ni). Bot. Genre de plantes de la famille des byttneriacées, qui habite l'Amérique équatoriale et le Japon.

AYÉOL. Les feuilles de l'ayéol sont alternatives, pétiolées, dentées à stipules sétacées et à pédoncules uniflores ou pauciflores, courts et axillaires. On en connaît six espèces, dont les caractères botaniques peuvent se résumer ainsi : « Galice membraneuse, quint-part, persistant, ciné; lame cuculliforme, unguiculée, convexe; à lame cuculliforme, munie postérieurement, au-dessous de son sommet, d'une glandule stipitée; androphore subinfundibuliforme, à dix ou quinze dents; anthères extorses

lor, passa sur l'argent sans le reconnaître et en roula la présence dans un endroit où l'on ne trouva que du fumier.

La situation commençait à devenir embarrassante, lorsque deux flambeaux d'argent furent dérobés à la princesse de Condé. Aymer se mit aussitôt en quête, et sa baguette le conduisit chez l'horloger qui les avait vendus. Il y trouva rien, mais le lendemain un domestique remit à l'hôtel le prix des flambeaux. Seulement, comme ils avaient coûté 24 livres et qu'on en recut 36, on soupçonna le rusé paysan d'avoir opéré la restitution de ses propres deniers. Ayant eu ensuite la maladresse d'accuser d'un ancien vol un domestique qui n'était entré que longtemps après au service du prince, et n'ayant pas rendu de meilleurs services à la police, qui avait tenté de l'utiliser, il fut renvoyé dans sa province.

Les prodiges y recommencèrent de plus belle. Mais Jacques Aymer était surveillé de près, et l'on eut bientôt découvert qu'il avait dans le pays, et jusque dans la police locale, de nombreux compères qui le servaient avec beaucoup d'intelligence. On sut même que c'était à leurs renseignements qu'il devait d'avoir découvert et le bossu et le vol commis chez le lieutenant du bailliage. Quant aux évolutions de sa baguette, elles s'expliquent par la manière dont il la tenait entre ses doigts. Il suffisait de la plus légère impulsion pour lui imprimer soit des oscillations rapides, soit un mouvement de rotation sur elle-même.

La baguette divinatoire et son grand prêtre rentrèrent du même coup dans l'obscurité. On ignore l'époque précise à laquelle mourut le célèbre rhabdomancien.

Ainsi finit cette comédie... qui se joue encore aujourd'hui, sous une autre forme et avec d'autres jongleries, et que l'on continuera à jouer tant qu'il y aura ici-bas des maïs et des charlatans, c'est-à-dire dans tous les siècles des siècles.

AYMÉ (Jean-Jacques), nommé le plus souvent *Job Aymé* dans les journaux du temps. Homme politique et magistrat, né à Montellier en 1752, mort en 1818. Il était avocat dans sa ville natale avant la Révolution, nommé procureur-syndic de la Drôme, il fut destitué par son modérantisme après le 10 août, se signala dès lors par son zèle réactionnaire, et fut nommé en l'an III membre du conseil des Cinq-Cents. Mais on produisit contre lui des pièces qui prouvaient sa complicité avec les bandes royalistes connues sous le nom de *Compagnies de Jésus et du Soleil*. Le conseil le déclara incapable d'exercer les fonctions législatives jusqu'à la paix. Mais, dix-huit mois plus tard, l'Assemblée, dominée alors par les royalistes, prononça son admission et l'éleva pour secrétaire. Il prit part à toutes les intrigues contre la République, et fut déporté à Cayenne lors du coup d'État du 18 fructidor. Il parvint à s'évader, rentra en France après le 18 brumaire et obtint du nouveau gouvernement une place de directeur des droits réunis. Il a publié en 1800 une relation de sa déportation.

AYMON (Jean), littérateur et docteur en théologie, né en Dauphiné en 1661, mort vers 1734; fut curé pendant quelque temps, puis abjura le catholicisme à Genève et se retira ensuite à La Haye, où il se maria. Quelques années plus tard, il obtint la permission de rentrer en France pour continuer ses missions étrangères. Un an après, en 1707, il s'enfuit en Hollande avec plusieurs manuscrits qu'il avait volés à la Bibliothèque du roi, entre autres les *Actes du concile de Jérusalem de 1678*, qu'il publia à La Haye (1708) sous le titre de *Monuments authentiques de la religion grecque*. On lui doit aussi les *Métamorphoses de la religion romaine*, un *Tableau de la cour de Rome*, etc.

AYMON (LES QUATRE FILS). On donne ce nom à quatre chevaliers fameux dont les aventures merveilleuses sont racontées dans une vieille chanson de gestes du XIII^e siècle, et servent de texte à une suite de poèmes et de romans légendaires du moyen âge. Aymon, prince des Ardennes, Saxon d'origine, fut chargé par Charlemagne de gouverner le pays dont Alby était la capitale, et prit le titre de duc de Dordogne ou de Dordogne. Il eut pour fils les quatre frères Aymon ou Reynaud, Guichard ou Gislehard, Renaud ou Adémar, et Richard ou Richardet, que Charlemagne arma chevaliers. Renaud, dans cette circonstance, avait juré à Charlemagne une fidélité à toute épreuve, en son nom et au nom de ses frères. Mais, après la mort d'Algeron, frère d'Aymon, s'étant attiré la colère de Charlemagne, celui-ci envoya des troupes contre lui; il ne voulait que le vaincre et lui imposer des conditions, mais Ganeron, moins scrupuleux, le tua dans la bataille. Alors Renaud et ses frères vinrent trouver Charlemagne pour lui demander justice du meurtre de leur oncle. N'ayant pu rien obtenir, ils se considèrent comme déshonorés de leur serment, puis, aidés par le magicien Maugis, leur cousin, ils se frayèrent l'apée à la main, un passage à travers les soldats du grand roi, et plus d'une fois ils ne durent leur salut qu'à leur unique cheval Bayard, que leur avait donné la fée Oriande.

Est-il alors que convenait la merveilleuse série de leurs prouesses : combats sanglants, sièges de forteresses, retraite chez le roi d'Aquitaine, qui donne sa sœur, la belle Clarisse, en mariage à Renaud pour prix de la vaillance avec laquelle il avait combattu les Sarrasins; construction du château de Montauban ou Montauban sur les bords de la Dordogne; refus du roi d'Aquitaine de livrer ses hôtes à Charles; siège du château de Montauban par ce dernier, assisté de Roland, son neveu, et de Richard de Normandie; défense héroïque de ce place; combat singulier de Roland et de Renaud décrit à grands traits comme les combats de l'*Iliade*; sortilège de Maugis, qui transporte au milieu de Montauban le roi Charles endormi; insistance de Renaud pour obtenir la paix; refus de Charles, qui exige avant tout que Maugis lui soit livré; sortie nocturne de la garnison, et capture de Richard de Normandie par Renaud, qui menace de mettre à mort son prisonnier si le roi n'obtient à recevoir ses propositions de paix; préparatifs du supplice; opacité de Charles et générosité de Renaud, qui donne spontanément la liberté à Richard. Les douze pairs menacent alors le roi de quitter son service s'il ne consent à la paix avec les fils Aymon. Charles accepte; il reconnaît et remercie de quelques courtisans, entre autres par Pinabel, et il envoie celui-ci, pieds et mains liés, aux douze pairs, afin qu'ils en disposent à leur gré. Il accepte ensuite la paix avec les fils Aymon, à condition qu'ils lui remettent leur cheval de bataille Bayard, et que Renaud partira pour la Terre sainte. En effet, Renaud, suivi de Maugis, se met en route pour Jérusalem. Après avoir continué à délivrer la ville sainte, qui était au pouvoir des Perses, il revint en Europe, distribue ses biens à ses enfants, et, revêtu d'habits de pèlerin, erre à l'aventure dans les bois, se nourrissant de fruits sauvages. Il arrive alors à Cologne, où l'on trouve un bâtir la fameuse cathédrale, qu'il n'est pas encore terminée; il offre ses services à l'architecte, qui les accepte, mais les manœuvres le tuent pendant qu'il est endormi et le jettent dans le Rhin. Son corps fut ensuite retrouvé miraculeusement et on en fit un riche tombeau. Enfin, la légende rapporte que le vaillant chevalier fut canonisé sous le nom de saint Regnaud.

M. Paulin-Paris, dans ses belles études sur les chansons de gestes, est parvenu à dégager du fond primitif de cette légende toutes les additions qu'y ont faites ceux qui l'ont enrichie, voulant l'étendre, entre autres les troubadours. Il a établi que l'histoire des quatre fils Aymon a pris naissance dans les pays du nord, où elle appartient soit à la France, soit à la Belgique ou à la Westphalie, et qu'elle a peut-être pour fondement des faits réels que l'émigration des poètes a rendus très-difficiles à discerner. Renaud a réellement été mis au nombre des saints; sa canonisation est confirmée par le passage suivant du septième chapitre de Bayle : « L'histoire de Luxembourg, composée par Jean Bartels, abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud a été martyrisé pour le nom de Jésus-Christ, qu'il a été canonisé, que l'Eglise célèbre sa fête et qu'on lui a consacré des temples, entre autres l'église de Saint-Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle est annexé un couvent de filles. On voit aussi la Cologne l'église du même saint, auprès de celle de Saint-Maurice, et, dans cette église, l'image des quatre frères sur la muraille. » Nous avons déjà parlé d'une chanson de geste du XIII^e siècle, qui est le plus ancien monument bibliographique de la légende, et dont l'auteur suppose qu'il s'agit de Villeneuve; de la Bibliothèque impériale en possède un exemplaire manuscrit. Elle possède aussi un autre manuscrit d'un poème du XV^e siècle, ou la même légende forme une épopée de trente mille vers. L'histoire des *Quatre fils Aymon* fut imprimée pour la première fois en 1493, et M. Brès en a publié, en 1829, une nouvelle édition d'où il a fait disparaître tout ce qui lui a paru s'écarter de la légende primitive. C'est en 1619 que parut à Ayvers la *Chronique des quatre fils Aymon*, imprimée sur papier broché et en gros caractères; cette même chronique se vend encore aujourd'hui dans les foires de la Belgique et dans plusieurs de nos départements, avec une image grossière où l'on voit les quatre frères, à cheval, dans une charrette, et autres sur le robuste cheval Bayard. Ces petits livres, faits pour les enfants et pour les simples habitants des campagnes, s'impriment encore en très-grand nombre à Epinal, à Mont-déliard et à Limoges. Enfin, tout le monde sait que l'Artoisie, dans son *Roman de Renaud*, a rendu immortel le nom de Renaud de Montauban et celui de sa sœur Bradamante, dont il a évidemment emprunté les types originaux à notre légende nationale.

AYNÈS (François-Davet), littérateur français, né à Lyon en 1766, mort en 1827, fut pendant quelque temps principal du collège de Villefranche. Il a laissé plusieurs ouvrages classiques, entre autres : *Dictionnaire universel de géographie ancienne et moderne*, le *Livre des premières classes*, *Narrations choisies des histoires de Titus-Live*, etc. Mais il est connu surtout par des publications qui, sous l'Empire, le firent emprisonner plusieurs fois : *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de Napoléon romain jusqu'à l'enlèvement du souverain pontife (1808)*; *Pièces officielles touchant l'invasion de Rome par les Français (1808)*. Il avait aussi traduit et propagé secrètement la bulle d'excommunication contre Napoléon.

qui donne sa sœur, la belle Clarisse, en mariage à Renaud pour prix de la vaillance avec laquelle il avait combattu les Sarrasins; construction du château de Montauban ou Montauban sur les bords de la Dordogne; refus du roi d'Aquitaine de livrer ses hôtes à Charles; siège du château de Montauban par ce dernier, assisté de Roland, son neveu, et de Richard de Normandie; défense héroïque de ce place; combat singulier de Roland et de Renaud décrit à grands traits comme les combats de l'*Iliade*; sortilège de Maugis, qui transporte au milieu de Montauban le roi Charles endormi; insistance de Renaud pour obtenir la paix; refus de Charles, qui exige avant tout que Maugis lui soit livré; sortie nocturne de la garnison, et capture de Richard de Normandie par Renaud, qui menace de mettre à mort son prisonnier si le roi n'obtient à recevoir ses propositions de paix; préparatifs du supplice; opacité de Charles et générosité de Renaud, qui donne spontanément la liberté à Richard. Les douze pairs menacent alors le roi de quitter son service s'il ne consent à la paix avec les fils Aymon. Charles accepte; il reconnaît et remercie de quelques courtisans, entre autres par Pinabel, et il envoie celui-ci, pieds et mains liés, aux douze pairs, afin qu'ils en disposent à leur gré. Il accepte ensuite la paix avec les fils Aymon, à condition qu'ils lui remettent leur cheval de bataille Bayard, et que Renaud partira pour la Terre sainte. En effet, Renaud, suivi de Maugis, se met en route pour Jérusalem. Après avoir continué à délivrer la ville sainte, qui était au pouvoir des Perses, il revint en Europe, distribue ses biens à ses enfants, et, revêtu d'habits de pèlerin, erre à l'aventure dans les bois, se nourrissant de fruits sauvages. Il arrive alors à Cologne, où l'on trouve un bâtir la fameuse cathédrale, qu'il n'est pas encore terminée; il offre ses services à l'architecte, qui les accepte, mais les manœuvres le tuent pendant qu'il est endormi et le jettent dans le Rhin. Son corps fut ensuite retrouvé miraculeusement et on en fit un riche tombeau. Enfin, la légende rapporte que le vaillant chevalier fut canonisé sous le nom de saint Regnaud.

M. Paulin-Paris, dans ses belles études sur les chansons de gestes, est parvenu à dégager du fond primitif de cette légende toutes les additions qu'y ont faites ceux qui l'ont enrichie, voulant l'étendre, entre autres les troubadours. Il a établi que l'histoire des quatre fils Aymon a pris naissance dans les pays du nord, où elle appartient soit à la France, soit à la Belgique ou à la Westphalie, et qu'elle a peut-être pour fondement des faits réels que l'émigration des poètes a rendus très-difficiles à discerner. Renaud a réellement été mis au nombre des saints; sa canonisation est confirmée par le passage suivant du septième chapitre de Bayle : « L'histoire de Luxembourg, composée par Jean Bartels, abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud a été martyrisé pour le nom de Jésus-Christ, qu'il a été canonisé, que l'Eglise célèbre sa fête et qu'on lui a consacré des temples, entre autres l'église de Saint-Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle est annexé un couvent de filles. On voit aussi la Cologne l'église du même saint, auprès de celle de Saint-Maurice, et, dans cette église, l'image des quatre frères sur la muraille. » Nous avons déjà parlé d'une chanson de geste du XIII^e siècle, qui est le plus ancien monument bibliographique de la légende, et dont l'auteur suppose qu'il s'agit de Villeneuve; de la Bibliothèque impériale en possède un exemplaire manuscrit. Elle possède aussi un autre manuscrit d'un poème du XV^e siècle, ou la même légende forme une épopée de trente mille vers. L'histoire des *Quatre fils Aymon* fut imprimée pour la première fois en 1493, et M. Brès en a publié, en 1829, une nouvelle édition d'où il a fait disparaître tout ce qui lui a paru s'écarter de la légende primitive. C'est en 1619 que parut à Ayvers la *Chronique des quatre fils Aymon*, imprimée sur papier broché et en gros caractères; cette même chronique se vend encore aujourd'hui dans les foires de la Belgique et dans plusieurs de nos départements, avec une image grossière où l'on voit les quatre frères, à cheval, dans une charrette, et autres sur le robuste cheval Bayard. Ces petits livres, faits pour les enfants et pour les simples habitants des campagnes, s'impriment encore en très-grand nombre à Epinal, à Mont-déliard et à Limoges. Enfin, tout le monde sait que l'Artoisie, dans son *Roman de Renaud*, a rendu immortel le nom de Renaud de Montauban et celui de sa sœur Bradamante, dont il a évidemment emprunté les types originaux à notre légende nationale.

AYNET S. M. (é-né). Pêch. Baguette à laquelle on enfila les harengs pour les saurer. Il Sorte de brochette en bois, longue de quatre à cinq pieds, qui sert à enfilet les sardines par les yeux, pour les lever dans l'eau de mer avant de les mettre dans le sel. On dit aussi ANETRE.

AYNI-ABKERI, titre d'un traité géographique et statistique de l'empire mogol, aux Indes, sous le règne de l'empereur Djelal ed-Din Mohammed Akbar, écrit par son vizir Aboul Fazl. Il constitue la troisième et dernière partie de l'*Akhbarnameh*, ou livre d'Alkhar, du même auteur. Le premier volume comprend une revue rapide des ancêtres d'Alkhar, et le second volume raconte les événements de son règne depuis son avènement au trône. Une traduction libre et très-abrégée de cet ouvrage, qui contient de précieux documents historiques, fut entreprise par M. Francis Gladwin. Le *Ayni-Abkeri* est du plus haut intérêt, parce que c'est un tableau original, et officiel en même temps, de l'organisation de l'empire mogol à l'époque de sa plus grande prospérité. Il est divisé en quatre sections : les trois premières sont exclusivement réservées à la politique et à la législation; la quatrième traite de la statistique et de la géographie. On y prend la description détaillée des différentes provinces comprises à cette époque dans l'empire mogol; en outre, elle présente un exposé abrégé des anciennes institutions religieuses et littéraires des Indes.

AYNYTU S. M. (é-ni-tu). Bot. Petit arbre de la famille des euphorbiacées, dont le bois odorant s'emploie en fumigations.

AYODHYA S. F. (a-io-di-a). Myth. ind. Capitale de Râma, aujourd'hui Oude.

AYOLAS (Juan P.), capitaine espagnol, accompagna Pedro de Mendoza à la conquête de la rivière de la Plata et reçut le gouvernement de Buenos-Ayres en 1536. On lui reproche, dit-on, d'avoir été le premier à découvrir le guano, dont il fut nommé gouverneur, et fonda la ville de l'Assomption. L'audacieux aventurier, voulant ouvrir une communication avec le Pérou, partit à la tête de deux cents Espagnols, parvint à son but, mais fut tué dans un combat avec une peuplade d'Indiens sauvages (1538).

AYOLI S. M. (a-i-ol-i) — mot provenç. formé de *aye*, ail; *oli*, huile. Art culinaire. Sorte de sauce faite d'ail et d'huile d'olive, que les Grecs appellent *ayon*, et que les Romains ont eue divers légumes.

AYON S. M. (a-ion). Argot. Place, boutique. *Je remarque, en passant, que le mot ayon se prononce, à peu de chose près, comme hailon*. (F. Morand.)

AYORA, bourg d'Espagne, ch.-lieu de district, prov. et à 55 kilom. S.-O. de Valence; 3,000 hab.

AYOUB-ANSARI ou JOB ANSARI, célèbre nom qui fut dit avoir été chrétien, célèbre nom des Turcs révérent au point qu'ils ont donné son nom à la mosquée sans au fond du port de Constantinople, dans laquelle on se trouve un tombeau, et où les sultans vont rendre le salut à leur avènement au trône. On écrit et l'on prononce aussi quelquefois *Yioub* au lieu de *Ayoub*.

AYOUBITES, dynastie de princes musulmans dont le chef fut Saladdin Yousof, fils d'*Ayoub*. C'est de ce patronyme *Ayoub*, qui est devenu le nom de la dynastie, que les Ayooubites furent ainsi appelés. Le chef de cette dynastie, Saladdin, commença à régner vers l'année 567 de l'hégire (1171 de notre ère), après avoir envoyé les Falmistes d'Égypte vers l'Égypte, et furent mutuellement dans un état d'hostilité perpétuelle. Voici, d'après d'Herbelot, un résumé historique des règnes de ces différents princes : Noureddin Ali, surnommé Malek al-afzal (l'éminent), et l'aîné de tous, succéda à son père dans la Syrie et dans la Palestine, et ensuite en Égypte, après la mort de son frère Malek al-aziz (le glorieux). Il mourut l'an 621 de l'hégire (1221 de notre ère), après avoir été dépossédé de la Syrie, de l'Égypte, et réduit à la seule ville de Samosate par son oncle Malek al-adel (le juste).

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

Malek al-aziz Othman, second fils de Saladdin, succéda à son père dans le royaume d'Égypte. Il mourut l'an 595 de l'hégire (1198 de notre ère), et eut pour successeur son frère al-afzal, qui avait auparavant dépossédé de la Syrie.

al-moadhaffer (le victorieux). Malek al-aziz; Malek saleh (le bon), qui régna en Égypte; Malek al-moadhaffer, fils du précédent, qui régna également en Égypte, sous la tutelle de sa mère Shaghr ad-dour (branche de perles) par les yeux, pour les lever dans l'eau de mer avant de les mettre dans le sel. On dit aussi ANETRE.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

al-moadhaffer (le victorieux). Malek al-aziz; Malek saleh (le bon), qui régna en Égypte; Malek al-moadhaffer, fils du précédent, qui régna également en Égypte, sous la tutelle de sa mère Shaghr ad-dour (branche de perles) par les yeux, pour les lever dans l'eau de mer avant de les mettre dans le sel. On dit aussi ANETRE.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (Jacques), un des plus anciens poètes dramatiques de l'Allemagne, mort vers 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum*. Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces factieuses, ou il a mis à contribution l'histoire ancienne, les chroniques, les traditions, les fables, dans la Syrie en la personne de ce prince, quoiqu'il y eût encore quelques personnes de sa famille dispersées dans différents endroits.

AYRER ou EYRER (